

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 12 février 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 9, 10 et 11 février 2015

2015 DSTI 12 Association APRIL - Adhésion et cotisation.

M. Emmanuel GREGOIRE, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de Commerce, notamment son Livre IV ;

Vu le Code des Postes et Télécommunications ;

Vu les statuts de l'association APRIL ;

Vu le projet de délibération, en date du 27 janvier 2015, par lequel Mme la Maire de Paris lui demande de l'autoriser à adhérer à ladite association ;

Sur le rapport présenté par M. Emmanuel GREGOIRE, au nom de la 1ère commission,

Délibère :

Article 1 : Le Conseil de Paris approuve le principe de l'adhésion de la Ville de Paris à l'association APRIL.

Article 2 : M. Emmanuel GREGOIRE, conseiller de Paris, est désigné comme représentant de la Ville de Paris au sein d'APRIL. M. Pierre LEVY, direction des systèmes et des technologies de l'information, est désigné comme suppléant.

Article 3 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer tout acte et document en relation avec cette adhésion.

Article 4 : Le montant annuel de l'adhésion à l'association APRIL est fixé à 10.000 euros pour 2015. Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits de fonctionnement de la Ville de Paris, chapitre 011 nature 6281, rubrique V020 au titre des exercices 2015 et suivants, conformément au vote de la lettre rectificative n° 2 du Budget primitif 2015 dans sa séance des 15 et 16 décembre 2014.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO